



Affaissement d'une dalle - Le devis n'a pas été respecté

Par **LEBRESTOA**, le **03/12/2018** à **11:39**

Bonjour à tous,

Nous avons fait construire une dalle béton sur 4 piliers béton dans le prolongement de notre balcon. Après 2 ans et demi cette dalle s'est affaissée par le milieu. Toutes les poutrelles sont fissurées....

Le devis et la facture finale stipulent la construction d'une dalle 16+4 avec poutrelles précontraintes. Avec l'aide de photos prises au cours du chantier et quelques mesures, j'ai découvert qu'en réalité il s'agit d'une dalle 12+5 avec poutrelles treillis. La dalle ainsi réalisée est donc certainement moins résistante.

- 1-Comment peut-on qualifier juridiquement le non respect du devis et cette tromperie?
- 2-Sur quel article de loi je peux m'appuyer?
- 3-Est-ce suffisant pour obliger la société qui est intervenue pour effectuer les travaux correctifs nécessaires?

Merci d'avance pour vos précieuses réponses.